

Paris, le 5 Février 2019

Chères consœurs, chers confrères,

L'année 2018 fut une année difficile pour notre pratique de médecins homéopathes.

**Votre syndicat le SNMHF a été fortement sollicité.**

Depuis 2003 et 2005, années des dernières attaques contre notre expertise, le SNMHF a défendu la place de l'homéopathie dans l'offre de soins en tant que médecin traitant et médecin correspondant.

D'autre part, le SNMHF vous rappelle la possibilité inscrite dans la Convention (art.66) pour tous les médecins de facturer au cours d'une même consultation un acte remboursable et un acte non remboursable.

Tout semblait apaisé, c'était sans compter sur nos nouveaux détracteurs qui ont publié la tribune du 19 mars 2018 : « les FakeMed ». Leur attaque a été sans précédent dans la violence vis à vis de confrères qu'ils n'ont pas hésité à traiter de charlatans allant jusqu'à l'injonction à l'Ordre des médecins de nous retirer le droit d'exercer notre métier !

**Le syndicat a donc réagi pour défendre les médecins homéopathes dès le mois d'avril 2018 par les actions suivantes (liste non exhaustive) :**

- dépôts de plainte auprès du Conseil National de l'Ordre des Médecins qui a renvoyé sur chaque Conseil Départemental.
- participation active au Collectif rassemblant tous les acteurs de l'homéopathie.
- préparation d'un Livre Blanc.
- sollicitation de l'expertise du SNMHF dans le cadre de l'évaluation demandée par la Ministre de la Santé, Madame Agnès BUZIN, dès le mois de juillet 2018.

Vous comprendrez que ces actions, pour la défense de l'homéopathie, ont fait exploser les frais du Syndicat :

- déplacements
- frais administratifs
- frais juridiques
- frais de communications

Sans compter les heures de bénévolat consacrées par les membres du bureau et du conseil d'administration.

**L'année 2019 sera cruciale et le SNMHF a le devoir de poursuivre sa mission pour défendre plus que jamais les médecins homéopathes.**

**Merci d'adhérer et/ou de faire un don\* - Notre union est notre force !**

**Dr Charles BENTZ**  
Président

**Dr Viviana LEUCI-HUBERMAN**  
Trésorière

**Dr Marilu CARON-PHILIPPON**  
Trésorière adjointe

*\* un don est déductible en totalité auprès de l'administration fiscale et un justificatif vous sera envoyé sur demande.*

# HOMÉOPATHIE EN DANGER

Deremboursement ?

FORMATION MENACÉE  
FLAMBÉE DU PRIX DU MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE  
MÉDECIN HOMÉOPATHE DÉCRÉDIBILISÉ  
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE DÉCONSIDÉRÉ



Votre syndicat sur tous les fronts :

**DÉONTOLOGIQUE / MÉDIATIQUE / INSTITUTIONNEL**

Les dépenses exceptionnelles explosent :  
**COTISEZ DÈS MAINTENANT**

**Bulletin**

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse professionnelle : .....

Tél cabinet : ..... Mobile : ..... Secteur d'activité : I  II  III

Email : .....

## Pour payer votre cotisation 2019

### PRÉLÈVEMENT

Optez pour la simplicité : règlement en 3 prélèvements automatique (Mars, Juillet et Octobre). *Joindre obligatoirement un RIB. Merci de signaler tout changement de coordonnées bancaires ou de situation professionnelle (retraite, etc...) le cas échéant. Si vous êtes en prélèvement depuis plusieurs années et que vous désirez le stopper, merci de nous le signaler par écrit, dans le cas contraire, celui-ci sera reconduit automatiquement.*

### VIREMENT

Réglez votre cotisation par virement de 250 € en précisant votre nom et prénom dans le motif du virement (Iban : FR76 3000 3014 0372 8456 534).

### CHÈQUE

Adressez un chèque d'un montant de 250 € à l'ordre du SNMHF

### MÉDECIN RETRAITÉ

Montant unique de 120 €

Merci de préciser votre choix éventuel pour adhérer transversalement à une centrale syndicale représentative :  
SML  CSMF  Autre (précisez) : .....